

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.44803 (2016/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	EMILIA-ROMAGNA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Regione Emilia Romagna Viale Aldo Moro 44 40127 Bologna www.regione.emilia-romagna.it
Titre de la mesure d'aide	POR FESR 2014-2020 Azione. 3.4.1. Bando per progetti di promozione dell'export per imprese non esportatrici
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	POR FESR Emilia Romagna 2014-2020 approvato con Decisione di esecuzione della Commissione europea C(2015) 928 del 12 febbraio 2015; Delibera di Giunta Regionale n. 18 del 18 gennaio 2016
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	16.05.2016 - 31.12.2018
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE Production et distribution d'électricité; de gaz; de vapeur et d'air conditionné Captage; traitement et distribution d'eau Collecte et traitement des eaux usées Collecte; traitement et élimination des déchets; récupération Dépollution et autres services de gestion des déchets Construction de bâtiments Génie civil Travaux de construction spécialisés TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE INFORMATION ET COMMUNICATION ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES; SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10 3260 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR Emilia Romagna 2014-2020 - EUR 10.33 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 18)	50 %	
Aides à la participation des PME aux foires (art. 19)	50 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://www.regione.emilia-romagna.it/fesr/opportunita/2016/progetti%20promozione%20export>